

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 33

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

22/11/2023

28 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : / . *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. LARDE Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 Pouvoirs : M. ARGOUD Yves à Mme ANDRE Valérie, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. PERROT Alain à M. LARDE Alain, M. PERSON Philippe à M. LESAGE Claude, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul.

02 Absents : M. BILLON Pierre, Mme SAUNIER Elise.

OBJET : BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS » : Augmentation de la subvention d'équilibre 2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2023 ;
- Vu la délibération n°2023_03_28_07 relative à la subvention d'équilibre du budget annexe Transports pour l'année 2023.

Les éléments suivants sont rappelés à l'Assemblée :

Suite à la transmission des actualisations des tarifs des transporteurs, les révisions de prix sont supérieures à ce qui avait été prévu au budget. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir une décision modificative budgétaire.

Néanmoins, pour équilibrer cette décision modificative budgétaire, le budget principal doit augmenter le montant de la subvention d'équilibre prévue initialement.

Lors du vote du budget primitif, une subvention d'équilibre d'un montant de 173 396 € a été prévue pour équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe.

Il est proposé de porter la subvention d'équilibre à 196 596 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 33 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **DECIDE**, de verser une subvention d'équilibre maximum de **196 596 €** du Budget principal au Budget annexe « Transports » et ce, afin de préserver l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce Budget ;
- **PRECISE** que cette somme est inscrite au Budget primitif 2023 des deux Budgets respectifs ; des décisions modificatives seront prises en ce sens ;
- **MANDATE** le Président pour la signature de toutes les opérations nécessaires au versement de cette subvention.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 05/12/2023,

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Cagnin', is written over the printed name of the secretary.